

## SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 6 février 2014 à 19h30 à la mairie, au 260 rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants:-

- |                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| - Ghislain Perreault  | - Daniel Dumontier |
| - Micheline P. Fortin | - David Dumont     |

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Mario Dufour.

### Résolution #069-2014 :Ordre du jour:

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour suivant tel quel et en laissant l'item «Varia» ouvert:-

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 06 FÉVRIER 2014

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances tenues le 9 janvier 2014 et le 30 janvier 2014;
3. Rapport du directeur du service des loisirs
4. Loisirs :
  - a) Démission Alexandre Whitlock-Gagnon
  - b) Souper/Soirée dansante Saint-Valentin
  - c) Semaine de relâche : Location d'arcades
  - d) Semaine de relâche : Invité Etienne Boulay
  - e) Fête Nationale : Artiste invité (Jonathan Painchaud)
5. Rapport du directeur du service de Sécurité Incendie
  - a) Ajustement paie pompiers Tommy Surprenant et Pascal Lussier
6. Correspondance
7. Rapport du responsable de l'urbanisme
  - a) Dérogation mineure (Sûreté du Québec)
8. Rapport du directeur des travaux publics
9. Comptes à payer
10. Comptes à payer:
  - a) Programme TECQ (2010-2013)
  - b) Érablière La Goudrelle inc. (Loisirs)
  - c) Solution Solu-NET inc.
  - d) PG Solutions
  - e) Centre du Camion Gamache (Incendie)
  - f) Formiciel
  - g) MRC des Jardins-de-Napierville (Incendie)
  - h) Municipalité Saint-Jacques-le-Mineur (Incendie)
  - i) Transport O-Claire (Réservoir)
  - j) Bell Gaz (Incendie)
  - k) Sports Experts (Loisirs)

- l) Réseau Biblio de la Montérégie
- m) Transport & Excavation Patrick Fortin
- n) Le Buffet du Chef (Loisirs)
- o) Le Buffet du Chef (Municipalité)
- p) Dunton Rainville
- q) Transport Alain Grégoire (Réservoir, terrain soccer et autres)
- r) Les Services EXP (terrain de soccer)
- s) Nuvac Éco-Sciences inc.
- t) TechnoRem
- u) Carrière Bernier Ltée
- v) Municipalité St-Cyprien-de-Napierville (salaire responsable Loisirs)

- 11. Travaux publics :
  - a) Traitement eau potable : Achat du produit anticorrosion ENV 24P10
  - b) Demande de raccordement égout et aqueduc par Municipalité St-Cyprien
- 12. Biblio : Formulaire de dépôt de projet en réussite éducative et sociale
- 13. Assurances 2014
- 14. Colloque sur la Sécurité civile
- 15. Avis de motion : Règlement numéro 279-1 (modification tarification feux d'auto)
- 16. Don : CPA Revue sur glace 2014
- 17. Engagement adjointe administrative
- 18. Dépôt des rapports des candidats : élections 2013
- 19. Varia :
- 20. Public: Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

**Résolution #070-2014 : Procès-verbal**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2014.

ADOPTÉE

**Résolution #071 -2014 : Procès-verbal**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 janvier 2014.

ADOPTÉE

**Rapport du directeur du service des Loisirs**

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de janvier 2014.

**Résolution #072-2014: Loisirs : Démission Monsieur Alexandre Whitlock-Gagnon**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Alexandre Whitlock-Gagnon, journalier pour le Service des Loisirs en date du 3 février 2014;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Alexandre Whitlock-Gagnon au poste de journalier pour le Service des Loisirs.

ADOPTÉE

**Résolution #073-2014: Loisirs : Souper soirée dansante St-Valentin**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 1,500\$ pour l'organisation du souper/soirée dansante pour la Saint-Valentin qui aura lieu le 21 février prochain.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par le Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #074-2014 : Loisirs : Arcades semaine de relâche**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 2,500\$ pour la location d'arcades lors de la semaine de relâche.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par le Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #075-2014 : Loisirs : Invité Etienne Boulay – Semaine de relâche**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 2,000\$ pour la venue de Monsieur Etienne Boulay lors de la semaine de relâche.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par le Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #076-2014 : Loisirs : Invité Jonathan Painchaud (Fête Nationale)**

CONSIDÉRANT QUE la Fête Nationale est un événement de grande envergure au sein des Municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la venue d'un artiste renommé apporterait de bonnes retombées économiques;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense de 14,000\$ plus les taxes pour la venue d'un invité de grand nom, soit Monsieur Jonathan Painchaud, lors des célébrations de la Fête Nationale;

Il est également résolu de transmettre un dépôt de 8,048.35\$ taxes incluses représentant 50% du coût total de la facture pour le spectacle de Jonathan Painchaud incluant son et éclairage pour la Fête Nationale.

Il est également résolu d'autoriser le Directeur des Loisirs, Monsieur Gérard Laplante à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville le contrat à intervenir à cet effet.

Il est également résolu que le tiers de ce montant soit payé par le Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### **Rapport du directeur du Service de sécurité incendie**

Monsieur Mario Deragon fait son rapport pour le mois de janvier 2014.

### **Résolution #077-2014 : Service de Sécurité incendies: Ajustement salaire**

CONSIDÉRANT QUE les pompiers Tommy Surprenant et Pascal Lussier ont été engagé avec probation sur une période de 12 mois le 9 août 2012 au salaire horaire de 10,15\$/h;

CONSIDÉRANT QUE leur période de probation s'est terminée le 9 août 2013;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement de procéder à l'engagement des pompiers Tommy Surprenant et Pascal Lussier au taux horaire de 14\$ rétroactif au 9 août 2013;

Il est également résolu de verser la somme de 317,63\$ à Monsieur Tommy Surprenant en ajustement de salaire et la somme de 336,88\$ à Monsieur Pascal Lussier représentant leur ajustement de salaire rétroactif au 9 août 2013;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### **Correspondance**

La directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue :

Lettre de Québec en Forme relativement à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes citoyens ainsi qu'à une demande de sollicitation de ce regroupement.

Correspondance du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à la confirmation des données financières nécessaires à la préparation de nos états financiers annuels, pour les ouvrages d'assainissements des eaux ou pour les autres travaux confiés à leur Société, une autre concernant l'établissement de 277 910 \$ la compensation attribuée à notre municipalité à titre de remboursement d'une partie de la TVQ payée pour l'année 2013 et une autre relative au règlement URB 153.

Correspondance de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville nous transmettant leurs résolutions pour les mois de décembre 2013 et janvier 2014;

Correspondance de Statistique Canada relativement à l'analyse spéciale de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011 intitulée : Immigration et diversité ethnoculturelle au Québec.

Communiqué de presse du comité des usagers du Centre de santé et des services sociaux Jardins-Roussillon relativement à l'iniquité intrarégionale dans le financement de la santé en Montérégie.

Correspondance de TextoVille relativement à l'offre d'un nouveau service de communications par messagerie texte pour l'ensemble des municipalités du Québec.

Correspondance de la Fédération Québécoise des Municipalités relativement aux infrastructures, technologies et logement. La FQM invite le fédéral à prendre des mesures pour appuyer le développement des régions, une autre à l'élection au conseil d'administration de la FQM, une autre

à l'urgence d'agir et l'obligation de résultat, une autre annonçant le partenariat avec la Semaine québécoise des adultes en formation, une autre concernant l'offre de cours adaptés aux besoins des élus et des gestionnaires municipaux, une autre relativement à une formation de stabilisation des rives qui se tiendra le 12 février, à Sorel-Tracy, une autre relativement à la formation sur la gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquements aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour qui se tiendra le 29 janvier, à Vaudreuil-Dorion, une autre relativement au rappel de la fin de la période d'élection pour désigner le ou les représentants de notre région au sein du conseil d'administration de la FQM, une autre relativement au transport ferroviaire. La FQM presse le fédéral de donner suite aux recommandations du BST, une autre relativement à la réception de la résolution du pacte fiscal 064-2014, une autre relativement à l'annonce d'un nouveau conseil d'administration représentatif de la diversité des régions, une autre relative au budget du Québec et une autre relative à la rentrée parlementaire.

Correspondance de l'École nationale des pompiers du Québec relativement au manuel de lutte contre l'incendie, 5<sup>e</sup> édition en français, qui sera disponible dès le mois de février.

Correspondance de la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent relativement à leur bulletin du mois de janvier, une autre relativement au changement à la direction générale de la CRÉ VHSL, une autre relativement au projet de l'ordre du jour pour le prochain CA de la CRÉ qui aura lieu vendredi le 31 janvier,

Correspondance de La Mutuelle des municipalités du Québec relativement à la visite d'un technicien en thermographie afin d'effectuer une thermographie infrarouge des installations électriques.

Correspondance de WSP relativement à la possibilité d'abolition du sifflement du train lors des passages à niveau.

Correspondance de la Société d'Histoire des XI relativement à une suggestion de nom pour la bibliothèque de Napierville, une autre relativement à leur liste appréciable de leurs accomplissements ainsi qu'à leur campagne de financement afin de contribuer à leur société.

Correspondance du Carrefour action municipale et famille relativement à un appel de projets MADA.

Correspondance du Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon relativement à une lettre d'opinion sur l'iniquité intrarégionale en Montérégie en matière de financement en santé, une autre concernant le sous-financement chronique. Le CSSS Jardins-Roussillon demande à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie de reconnaître l'iniquité intrarégionale, une autre concernant le sous-financement chronique. Le CSSS Jardins-Roussillon est contraint de présenter un plan de redressement budgétaire, une autre relativement à la non-reconnaissance du sous-financement chronique des soins et services au CSSS Jardins-Roussillon, une autre relativement à la mise en place d'un forum interactif sur le partage de la route à Châteauguay.

Correspondance de Stylo Pub relativement à une série d'outils pour des communications écrites claires et vendeuses pour réduire le temps de rédaction.

Correspondance de la Fédération des chambres de commerce du Québec relativement à l'offre de deux nouveaux avantages commerciaux à ses membres, soit l'Hôtellerie Champêtre ainsi que le Groupe pages jaunes.

Correspondance du Ministère de la Sécurité Publique relativement à un avertissement de smog en vigueur du 17 au 18 janvier 2014.

Correspondance de la MRC des Jardins-de-Napierville relativement à un avertissement concernant l'accumulation d'eau et de glace dans les bacs de matières résiduelles et à la difficulté des camions à vider ces bacs, une autre relativement à une formation sur l'introduction au monde municipal et conflits d'intérêt, une autre relativement à la controverse sur les compteurs nouvelle génération d'Hydro-Québec.

Correspondance de Somum Solutions Inc. relativement à l'offre de services en matière de communication et mesures d'urgence.

Correspondance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec relativement à la mise en ligne de la nouvelle version de la section Archivistique et gestion documentaire de son portail.

Lettre de Consigneco relativement à un programme de jumelage entre entreprises et organismes visant à amasser des dons à l'aide de collecte de contenants consignés.

Lettre du Ministère des Transports relativement au versement de l'aide financière, Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – année 2013-2014, demandant de leur soumettre nos pièces justificatives d'ici le 15 février 2014.

Lettre du Groupe ACCIsst Inc. relativement aux divers services dont nous bénéficions.

Lettre de K2 Geospatial relativement au renouvellement à leur application cartographique JMap.

Correspondance de Réseau Biblio relativement à la mise à jour de leurs fichiers, une autre relativement à la liste des municipalités en Montérégie dont les citoyens sont autorisés à fréquenter les bibliothèques affiliées au Réseau BIBLIO de la Montérégie.

Correspondance du Refuge A.M.R. relativement au rapport du mois de novembre et décembre 2013.

Correspondance du Journal Le Courrier nous avisant le remplacement de Madame Marie-Ève Lestage par Monsieur Patrick Demontigny.

Correspondance de Scotts Canada relativement à la poursuite de leur programme GRO1000 visant à soutenir les jardins communautaires et les espaces verts partout au Canada.

Correspondance de Provencher Urbaniste relativement à une formation permettant de mieux comprendre les principes fondamentaux de l'urbanisme visant le conseil ainsi que le CCU.

Correspondance de Paradis, Lemieux, Francis, avocats relativement à l'offre de leurs services.

Correspondance du Nouveau Parti démocratique relativement à des renseignements concernant le Fonds d'accessibilité d'Emploi et Développement social Canada visant l'accessibilité en milieu de travail pour les personnes handicapées.

Lettre de la Commission scolaire des Grandes Seigneuries relativement à l'organisation de leur 15<sup>e</sup> course à pied au profit de la Fondation Terry-Fox et nous invitant à la participation de celle-ci qui se tiendra le 15 mai 2014.

Lettre du ministère de la Justice relativement à l'organisation d'une cérémonie symbolique de Salut du drapeau, le 21 janvier.

Lettre du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs relativement à notre performance en matière de gestion des matières résiduelles et nous rappelant qu'une somme de 24 341,60 \$ sera versée par dépôt direct en décembre 2013.

Correspondance de l'Union des municipalités du Québec relativement aux recommandations du bureau de la sécurité des transports, liées à son enquête sur l'accident ferroviaire de Lac-Mégantic en juillet dernier, une autre relativement à la solidarité envers les sinistrés et la communauté de l'Isle-Verte et une autre relativement à la consultation pré budgétaire du gouvernement du Québec.

Correspondance du bureau du Lieutenant-gouverneur relativement à la soumission de candidatures d'aînés de notre région qui pourraient se mériter une telle distinction. La date limite est le 17 février 2014.

Correspondance de Loisir et Sport Montérégie relativement à un programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport.

Correspondance de Nature-Action relativement à la gestion des appareils et les émissions de gaz à effet de serre.

Lettre de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle relativement à la rémunération des officiers, pompiers et premiers répondants pour l'année 2014.

Lettre du Service d'inspection des assureurs incendie relativement à la révision de la protection incendie.

Lettre de l'assemblée nationale accusant réception de notre résolution relative à la modification de l'entente de partenariat fiscal et financier.

Lettre du Cégep de Sorel-Tracy relativement à une formation sur la préparation à la retraite.

Communiqué de la Sûreté du Québec relativement à la campagne provinciale en transport scolaire.

Communiqué de presse du CSSS Jardins-Rousillon.

Info-Employeur de Lecorre Avocats.

Rapport annuel des statistiques 2013 de la bibliothèque municipale.

Offre de service de AirCam pour des photos aériennes.

Lettre de Leucan Montérégie nous remerciant de notre appui.

Lettre du Centre de Jour de Napierville demandant un soutien à la population relativement à du matériel.

Communiqué de presse du Ministère de la Sécurité publique relativement au changement d'heure.

Invitation reçues du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est nous invitant à une formation sur le développement du sens politique qui se tiendra le 25 janvier, une autre de AnneMinh-Thu Quach du parlement nous invitant à venir jouer au quilles avec la député qui se tiendra le 25 janvier, une autre de la Fondation Anna-Laberge et du CSSS Jardins-Roussillon nous invitant au Gala Coup de Cœur 2014 qui aura lieu le samedi 15 mars prochain, une autre de l'Association de sécurité civile du Québec nous invitant au Colloque sur la sécurité civile et incendie qui se tiendra au Centre des congrès de Québec, les 17, 18 et 19 février 2014, une autre de Solidarité rurale du Québec nous invitant à la 20<sup>e</sup> Conférence nationale du 26 au 28 mars 2014 à la Malbaie, une autre de la CRÉ VHSL nous invitant au prochain conseil d'administration qui aura lieu le vendredi 31 janvier, une autre du CLD des Jardins-de-Napierville nous invitant à une session de sensibilisation et atelier de travail en saines habitudes de vie pour tous les acteurs du milieu municipal qui se tiendra le 27 février 2014, une autre de la Chambre de commerce à un déjeuner causerie, et une autre du Réseau Biblio à une rencontre Portes ouvertes.

### **Rapport du responsable de l'urbanisme**

Monsieur le conseiller David Dumont fait la lecture du rapport de l'urbanisme pour le mois de janvier 2014.

### **Résolution #078-2014 : Dérogation mineure #2014-01: 520, rue Saint-Jacques**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par « Monsieur Patrick Baillargeon ing. jr. de la firme d'ingénierie BPR pour le compte de « Sûreté du Québec » et portant le numéro 2014-01 relativement aux dispositions du règlement de zonage #289 à l'égard des lots numéro 89-P, 90-P et 91-P situé au 520 rue Saint-Jacques à Napierville, dans la zone Sp.66.

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a étudié plusieurs options;

CONSIDÉRANT QU'une application normative du règlement de zonage #289 s'intègre moins bien que de faire une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE les mâts et les antennes sont relativement discrètes;

CONSIDÉRANT QU'ils ne dépassent pas la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les mâts sont de faible ampleur;

CONSIDÉRANT QUE des arbres matures atténuent l'impact des mâts et des antennes;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne causera pas préjudice;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure sous conditions de maintenir le couvert végétal en marge avant et que les mâts/antennes ne dépassent pas la hauteur du bâtiment principal;

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par la « Monsieur Patrick Baillargeon ing. jr. de la firme d'ingénierie BPR pour le compte de la Sûreté du Québec » et portant le numéro 2014-01 permettant d'implanter deux (2) antennes en marge/cour avant et latérale malgré le fait que le demandeur peut se conformer au règlement de zonage #289 mais ceci sous conditions de maintenir le couvert végétal en marge avant et que les mâts/antennes ne dépassent pas la hauteur du bâtiment principal.

ADOPTÉE

#### **Rapport du directeur des travaux publics**

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de janvier 2014.

#### **Résolution #079 -2014 : Comptes à payer : Municipalité**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la municipalité du mois de février 2014 au montant de 33,204.11\$.

ADOPTÉE

#### **Résolution #080 -2014 : Comptes à payer : Municipalité**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la municipalité du mois de décembre 2013 payable en février 2014 au montant de 40,173.14\$.

ADOPTÉE

#### **Résolution #081 -2014 :Comptes à payer : Bibliothèque**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la bibliothèque du mois de février 2014 au montant de 1,404.27\$.

ADOPTÉE

#### **Résolution #082 -2014 : Comptes à payer : Loisirs**



Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour les loisirs du mois de février 2014 au montant de 2,854.89\$.

ADOPTÉE

**Résolution #083-2014 : Comptes à payer : Loisirs**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour les loisirs du mois de décembre 2013 payable en février 2014 au montant de 1,270.72\$.

ADOPTÉE

**Résolution #084 -2014 : Comptes payés : Bibliothèque**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour la bibliothèque pour le mois de janvier 2014 au montant de 1,062.05\$.

ADOPTÉE

**Résolution #085-2014 : Comptes payés : Loisirs**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour les loisirs pour le mois de janvier 2014 au montant de 4,313.50\$.

ADOPTÉE

**Résolution #086 -2014 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois de février 2014 pour le service de Sécurité incendies au montant de 2,874.62\$.

ADOPTÉE

**Résolution #087-2014 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois de décembre 2013 payable en février 2014 pour le service de Sécurité incendies au montant de 6,139.07\$.

ADOPTÉE

**Résolution #088-2014 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois de février 2014 pour le service de Sécurité incendies, soit les salaires des pompiers du mois de janvier 2014 au montant de 24,535.44\$.

ADOPTÉE

**Résolution #089 -2014 : Comptes payés : Service de Sécurité incendies**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour le service de Sécurité incendies pour le mois de janvier 2014 au montant de 2,216.27\$.

ADOPTÉE

**Résolution #090-2014 : Comptes à payer : Programme TECO (2010-2013)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer les factures du Programme TECO 2010-2013 au montant total de 52,342.10\$ suivant liste soumise à cet effet.

Il est également résolu d'approprier à même son règlement d'emprunt numéro 411 le montant requis aux fins de ces services et achats.

ADOPTÉE

**Résolution #091-2014 : Comptes à payer : Érablière La Goudrelle inc.**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Érablière La Goudrelle inc. » au montant de 1,100\$ pour l'achat de 10 gallons de tire d'érable pour le carnaval suivant facture numéro R067.

Il est également résolu que le tiers de la facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #092-2014 : Comptes à payer : SOLution Solu-NET inc.**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de «SOLution Solu-NET inc. » au montant de 1,184.24\$ pour l'entretien du centre communautaire du 7 janvier au 30 janvier 2014 suivant facture 659.

ADOPTÉE

**Résolution #093-2014 : Comptes à payer : PG Solutions inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «PG Solutions inc. » au montant de 1,471.65\$ pour le contrat d'entretien du logiciel d'éclairage pour l'année 2014 suivant facture CESA13815.

ADOPTÉE

**Résolution #094-2014 : Comptes à payer : Centre du Camion Gamache (Incendies)**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de «Centre du Camion Gamache» au montant de 1,575.16\$ pour l'achat de 4 pneus pour le camion-échelle #1534 suivant facture numéro 73073.

Il est également résolu que la moitié de la facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #095-2014 : Comptes à payer : Formiciel**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Formiciel» au montant de 1,607.62\$ pour l'achat d'enveloppe, de reçu, de comptes de taxes et de relevés de salaire suivant facture numéro 62187.

ADOPTÉE

**Résolution #096-2014 : Comptes à payer : MRC des Jardins-de-Napierville**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer les factures de «MRC des Jardins-de-Napierville» au montant total de 2,766.40\$ pour la quote-part du service de prévention du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2013 ainsi que pour un réajustement d'heures suivant factures numéros 3300 et 3305.

ADOPTÉE

**Résolution #097-2014 : Comptes à payer : Municipalité St-Jacques-le-Mineur**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Municipalité de St-

Jacques-le-Mineur» au montant de 1,260.81\$ pour une entraide au 55 rang double en date du 24 décembre 2013 suivant facture numéro 140005.

Il est également résolu que la moitié de la facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #098-2014 : Comptes à payer : Transport O-Claire**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Transport O-Claire» au montant de 2,069.55\$ pour la vente et le transport d'eau potable relativement au réservoir de sable vert suivant facture numéro 714.

ADOPTÉE

**Résolution #099-2014 : Comptes à payer : Bell Gaz (Incendies)**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Bell Gaz (Incendies)» au montant de 2,367.29\$ pour le chauffage à la caserne suivant facture numéro 485416.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #100-2014 : Comptes à payer : Sports Experts**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de «Sports Experts» au montant de 2,592.69\$ pour l'achat de raquettes pour le service des Loisirs suivant facture en date du 11 janvier 2014.

Il est également résolu que le tiers de la facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #101-2014 : Comptes à payer : Réseau Biblio**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer les factures de «Réseau Biblio» au montant total de 23,773.29\$ pour les frais d'exploitation annuels et la tarification annuelle suivant factures numéros 2014-6994 et 2014-6919.

Il est également résolu que le tiers de la facture relative aux frais d'exploitation annuels soit payée par la Bibliothèque municipale de Napierville.

Il est également résolu que le tiers restant de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #102-2014 : Comptes à payer : Transport & Excavation Patrick Fortin**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Transport & Excavation Patrick Fortin» au montant de 4,812.85\$ le transport de neige suivant facture numéro 578.

ADOPTÉE

**Résolution #103-2014 : Comptes à payer : Le Buffet du Chef (Loisirs)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement de payer les factures de «Le Buffet du Chef»

au montant total de 5,916.61\$ pour le repas lors de la danse en soirée du 23 novembre 2013 et du souper de Noël des personnes du 3<sup>e</sup> âge qui a eu lieu le 8 décembre 2013 suivant factures numéros 2540 et 2548.

ADOPTÉE

**Résolution #104-2014 : Comptes à payer : Le Buffet du Chef**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer les factures de «Le Buffet du Chef» au montant total de 2,864.70\$ pour le repas lors de la soirée de retraite de Sylvie Archambault et lors du repas de Noël pour les employés municipaux suivant factures numéros 2546 et 2567.

ADOPTÉE

**Résolution #105-2014 : Comptes à payer : Dunton, Rainville, avocats**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Dunton, Rainville, avocats» au montant de 7,028.14\$ pour service professionnels rendus suivant facture numéro 244803.

ADOPTÉE

**Résolution #106-2014 : Comptes à payer : Transport Alain Grégoire inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer les factures de «Transport Alain Grégoire inc.» au montant total de 8,568.61\$ pour l'achat de pierre pour les terrains de soccer au bout de la rue Poupart, pour le réservoir à l'usine de filtration et autres suivant factures numéros 445 et 460.

ADOPTÉE

**Résolution #107-2014 : Comptes à payer : Les Service EXP inc. (Pacte rural)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer les factures de «Les Service EXP inc.» au montant total de 6,323.62\$ pour honoraires professionnels relatifs à l'éclairage des terrains de soccer au bout de la rue Poupart suivant factures numéros 184547 et 187375.

ADOPTÉE

**Résolution #108-2014 : Comptes à payer : Nuvac Éco-Sciences inc.**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de «Nuvac Éco-Sciences» au montant de 7,348.05\$ pour l'achat de bactocharges pour le traitement des eaux usées suivant facture numéro 179.

ADOPTÉE

**Résolution #109-2014 : Comptes à payer : TechnoRem inc.**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «TechnoRem inc.» au montant de 2,115.54\$ pour la planification de la campagne d'échantillonnage de l'eau des puits St-Alexandre et St-Martin ainsi qu'à l'analyse des données de niveaux d'eau des puits municipaux suivant facture numéro 2184.

ADOPTÉE

**Résolution #110-2014 : Comptes à payer : Carrière Bernier ltée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de «Carrière Bernier ltée» au montant de 4,017.62\$ pour l'achat de pierre pour le réservoir d'eau potable suivant facture numéro P-12734.

ADOPTÉE

**Résolution #111-2014 : Comptes à payer : Municipalité Saint-Cyprien-de-Napierville**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de «Municipalité Saint-Cyprien-de-Napierville» au montant de 1,876.64\$ représentant le salaire de la responsable des Loisirs pour le mois de janvier 2014 suivant facture numéro 146003.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #112-2014 : Traitement eau potable : achat du produit ENV24P10**

CONSIDÉRANT QUE l'usine de filtration d'eau potable est en fonction depuis six ans.

CONSIDÉRANT QUE le type d'eau distribué offre une excellente qualité d'eau mais que l'ensemble de ses paramètres jumelés à un PH inférieur à 7 rend l'eau ainsi traitée corrosive pour le système de distribution.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Environor Inc. » a produit une offre de service pour ce produit au coût de 7,155\$ plus les taxes et le transport.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics, à faire l'achat d'un contenant de 1000 litres au montant de 7,155\$ plus les taxes et le transport.

ADOPTÉE

**Résolution #113-2014 : Demandes de raccordement aux réseaux d'égout et d'aqueduc de Napierville**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lots P-589, 589-1, 588-20 et P-588 souhaitent raccorder leurs propriétés aux réseaux de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a transmis une résolution adoptée le 10 décembre 2013 à la Municipalité de Napierville en appui à ces demandes;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Napierville désire pouvoir discuter des différentes demandes de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et y apporter les meilleures réponses possibles;

CONSIDÉRANT QUE les dernières années ont été prospères pour les deux municipalités au niveau de la construction résidentielle et qu'il y a lieu de faire une mise à niveau des capacités des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE dans son budget 2014, la Municipalité de Napierville a prévu des montants pour établir un plan directeur des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir répondre adéquatement à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, il sera nécessaire d'intégrer les zones blanches pouvant être construites et ce, au niveau des deux municipalités;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'informer la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville que les études qui vont être mises de l'avant pour réaliser le plan directeur vont permettre de répondre à leur demande et que celle-ci sera sollicitée pour bien définir l'ensemble de ses besoins afin de statuer sur les solutions qui pourront être appliquées.

ADOPTÉE

### **Résolution #114-2014 : Biblio : Projet en réussite éducative et sociale**

CONSIDÉRANT QU'un projet en réussite éducative et sociale a été présentée à la Bibliothèque de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à rejoindre les familles par le biais d'une /tente pour jeunes nomades » qui se déplacera durant la période estivale dans les différents parcs des villes de Saint-Rémi, Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE deux animateurs assureront le déroulement de l'activité en supervisant la consultation de livres par les enfants et leurs parents, en faisant la lecture à voix haute aux jeunes participants ou en animant une activité autour du livre;

CONSIDÉRANT QUE tous les coûts inhérents à ce projet seront pris en charge par le CERÉS (Réussite éducative et sociale Vallée-du-Haut-St-Laurent ainsi que par des partenaires locaux, soit les salaires, les avantages sociaux, le prêt de matériel, les déplacement, les tentes portatives, les livres, les coussins et couvertures, les valises de transport, etc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement que la Municipalité de Napierville accepte la responsabilité du projet présenté et autorise la Directrice Générale, Madame Ginette L. Pruneau à signer avec la CRÉ Vallée-du-Haut-St-Laurent le Protocole d'entente concernant ledit projet.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### **Résolution #115-2014 : Assurances 2014**

CONSIDÉRANT QUE les assurances de la municipalité seront échues au 1<sup>er</sup> avril 2014.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré à la Mutuelle des municipalités du Québec pour ses assurances afin d'obtenir des meilleurs prix auprès des compagnies d'assurances.

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec offre d'assurer la municipalité aux mêmes conditions que l'année précédente incluant l'augmentation de la valeur des bâtiments au coût approximatif de 71,000\$ plus les taxes.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'accepter l'offre de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour les assurances de la municipalité de Napierville pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015 au coût approximatif de 71,000\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

### **Résolution #116-2014 : Colloque Sécurité civile**

CONSIDÉRANT QUE le Colloque sur la Sécurité civile aura lieu à Québec, les 17, 18 et 19 février prochain.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est conscient qu'il y a beaucoup d'informations pertinentes lors de ce colloque.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'inscrire le Directeur des Incendie Monsieur Mario Deragon ainsi que les conseillers responsables des Incendies Messieurs Mario Dufour et Ghislain Perreault au Colloque sur la Sécurité civile 2014, d'autoriser la réservation des chambres pour ces personnes ainsi qu'une dépenses approximative de 300\$ en frais de déplacement pour chacun d'eux.

ADOPTÉE

**Résolution #117-2014 : Avis de motion : Modification du règlement #279**

Avis de motion, est donné par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 279-1 modifiant le règlement numéro 279 intitulé « Règlement décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'une véhicule ».

**Résolution #118-2014 : Demande de don ou commandite :CPA Napierville**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Patinage Artistique de Napierville organise sa revue sur glace 2014.

CONSIDÉRANT QU'un programme souvenir sera remis à tous les spectateurs.

CONSIDÉRANT QUE c'est un organisme à but non lucratif.

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'octroyer la somme de 125\$ pour une demi-page dans le programme-souvenir de la revue sur glace 2014 du Club de Patinage Artistique de Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #119-2014 : Engagement Sybel Dumaresq à titre d'adjointe administrative**

CONSIDÉRANT QUE Madame Sylvie Archambault a pris sa retraite en date du 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre est parue dans les journaux locaux afin de combler le poste;

CONSIDÉRANT QUE des candidats ont été rencontrés suite au dépôt de leur candidature;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'engager Madame Sybel Dumaresq à titre d'adjointe administrative au taux horaire de 13\$ rétroactif au 20 janvier 2014 et ce, sur une période de probation de 3 mois.

ADOPTÉE

**Dépôt des rapports des candidats : élections 2013**

Le rapport de dépôt de somme de dons supérieurs à 100\$ de Messieurs Dominic Sigouin et Martin Riel ont été déposé au Conseil municipal.

**Varia :**

**Période de questions :**

Interventions de Madame Lise Martineau et de Messieurs Serge Couture et Guy Pomerleau.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

Ginette L. Pruneau, dir. gén.& sec.-trés.

**Résolution #120-2014 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de clore l'assemblée à 20h35.

ADOPTÉE

---

MARIO DUFOUR,  
MAIRE SUPPLÉANT

---

GINETTE L. PRUNEAU  
DIR. GÉN.& SEC.-TRÉS.